

226C0202
FR0012435121-FS0148

19 février 2026

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ELIS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 février 2026, la société de droit canadien Canada Pension Plan Investment Board (CPPIB)¹ (One Queen Street East, Suite 2500, Toronto, Ontario M5C 2W5, Canada) a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2026, le seuil de 10% des droits de vote de la société ELIS et détenir 21 081 596 actions ELIS² représentant autant de droits de vote, soit 9,05% du capital et 7,46% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une perte de droits de vote doubles suite à la conversion d'actions ELIS au porteur.

¹ CPPIB est une *Crown Corporation* enregistrée au Canada en vertu du *Canada Pension Plan Investment Board Act* de 1997.

² Dont 514 actions ELIS représentant 1 028 droits de vote détenu par Mme Amy Flikerski, directrice générale de CPPIB et membre du conseil de surveillance d'ELIS, au titre d'un prêt de consommation d'actions conclu avec CPPIB.

³ Sur la base d'un capital composé de 232 848 588 actions représentant 282 571 325 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.